

RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE

Les défis qui se poseront au cours des prochaines décennies exigeront un ministère des Affaires extérieures fortement organisé et capable d'une grande souplesse de fonctionnement. Afin de mieux répondre à ce besoin, le ministère a entrepris au cours de l'année 1971 une réorganisation importante de son administration centrale conçue de manière à encourager des rapports aussi étroits que possible entre l'exécution des tâches opérationnelles et l'élaboration continue du cadre politique dans lequel doivent s'effectuer ses activités.

Le trait marquant de la nouvelle organisation est le regroupement de la plupart de ses directions en bureaux qui ont des fonctions de caractère soit régional ou fonctionnel.

Les directeurs généraux des bureaux *régionaux* ont reçu du sous-secrétaire le mandat de gérer les activités dans leurs régions respectives, ce qui comprend l'élaboration des programmes par pays, la planification et le contrôle des ressources, et l'orientation politique à donner aux missions. Ils participent également à l'élaboration de la politique dans la mesure où elle intéresse leurs domaines respectifs de responsabilité. C'est par le développement de ce système de planification que le Gouvernement sera en mesure d'assurer que la conduite de ses relations avec les autres nations et les activités qu'il exerce à l'étranger se rattachent aux objectifs de sa politique générale.

Les bureaux *fonctionnels* répondent à plusieurs besoins, dont le premier est la consultation avec les autres ministères en vue de coordonner et de concilier les aspects internationaux de divers intérêts internes tels que l'industrie, l'agriculture, le travail, la science etc. En général, ils ont la responsabilité d'examiner l'ensemble des relations internationales dans leurs domaines fonctionnels. Ils mettent au point et révisent constamment des méthodes coordonnées pour l'examen de questions qui intéressent au premier chef d'autres ministères et organismes du Gouvernement.

Les bureaux fonctionnels comprennent: Affaires économiques et scientifiques; Désarmement et contrôle des armements; Affaires juridiques et consulaires; Affaires publiques; et Coordination.

Les bureaux de l'administration ou du personnel de soutien assurent le fonctionnement des services divers et fortement dispersés du ministère et, de concert avec les bureaux régionaux, ils en administrent les ressources. On y compte, notamment, le Bureau du personnel, le Bureau des communications et des systèmes informatiques, et le Bureau des finances et de l'administration.

Les structures du ministère sont fondées sur un dialogue constant entre ces deux catégories de bureaux. Chaque bureau régional, en tant que centre de gestion des plans et programmes, veille à ce que les intérêts fonctionnels se reflètent de façon satisfaisante dans les activités des missions à l'étranger. Pour leur part, les bureaux fonctionnels respectent les intérêts des bureaux